

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 45/2022 du 30 novembre 2022

OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LES ENTREPRISES GUILLAUME ET RDI POUR LA CONSTRUCTION D'UN SOCLE BETON ET L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU TOTEM DIGITAL INTERACTIF TACTILE POUR LA MAIRIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune (www.mohon.fr) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1^{er} juillet 2022,

Vu le devis de l'entreprise de maçonnerie SARL GUILLAUME de Ploërmel du 29 novembre 2022,

Vu le devis de l'entreprise RDI de St Malo des 3 Fontaines du 27 septembre 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Dans le cadre de l'installation du totem digital interactif tactile pour la mairie, il est passé le :

▶ 30 novembre 2022 : un marché de prestations de services avec l'entreprise de maçonnerie SARL GUILLAUME de Ploërmel pour la construction d'un socle béton au prix de 2 450 euros HT

▶ 17 octobre 2022 : un marché de prestations de services avec l'entreprise d'électricité R.D.I de St Malo des 3 Fontaines pour l'alimentation électrique du totem et du défibrillateur de la mairie au prix de 1 193 euros 41 HT.

Article 2 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 1^{er} décembre 2022

Fait à Mohon le 30 novembre 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

